



DECISION

N° 011/HAC/P /26

Portant levée de la suspension des sites web AFRICATUREMEDIA.COM et GUINEESOURCE.COM

Vu la Constitution en ses articles 176 et 196 ;

Vu la loi organique L/2020/0010/AN du 03 juillet 2020 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu la loi organique L/2010/002/CNT de juin 2010 portant Liberté de la presse ;

Vu le décret D/2020/211/PRG/SGG du 24 août 2020 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le décret D/2020/212/PRG/SGG du 25 août 2020 portant nomination du Président de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu les lettres de recours gracieux des responsables des sites d'informations www.africaturemedia.com et www.guineesource.com ;

Vu l'examen approfondi de ces recours par le Collège de la HAC ;

La Haute Autorité de la Communication, après en avoir délibéré en sa séance plénière extraordinaire du Jeudi, 16 avril 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : La levée de la suspension des sites www.africaturemedia.com et www.guineesource.com et de tous leurs réseaux de partage de contenus ;

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 avril 2026

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président

Boubacar Yacine DIALLO



Guinée